

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 466 autorisant M. Francesco Porati, de nationalité italienne, à acquérir un immeuble sis à Djibouti.

n° 466

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 mars 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

M. Francesco Porati, de nationalité italienne, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 1.000 mètres carrés environ, sise à Ambouli, route circulaire, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 345, au nom de M. Mohamed Hanif Abdoukader.